 CHU de Martinique	CHU MARTINIQUE – MFME Service Gynécologie Obstétrique	FICHE INFORMATION OBSTETRIQUE
	SUIVI DE GROSSESSE et COVID 19	Créé le : 25 / 08 / 2021 Ref :
Rédacteur : B. SCHAUB	Vérificatrices : R. FORTUNE – M. FRANCOIS – G. BERHAULT – C. LECEFEL – A. MARIE – M GAUTIER	Approbateurs : M.A. DIVRON

Vous êtes enceinte ?

Dans le contexte de pandémie à COVID-19, voici des recommandations importantes pour le suivi de votre grossesse et votre accouchement à la MFME.

Quelles sont les risques du coronavirus COVID-19 pour les femmes enceintes ?

Les nouvelles données scientifiques indiquent que le risque d'une hospitalisation et de forme grave est plus élevé pour les futures mères que pour les autres personnes de leur classe d'âge. Rarement, le virus peut infecter le placenta. Aucune malformation n'a été observée.

Pour toutes ces raisons, les femmes enceintes sont considérées comme des personnes à risque. Il est recommandé aux femmes enceintes de respecter scrupuleusement les règles d'hygiène, d'être prudentes dans leurs rapports sociaux.

En cas d'infection sévère, les médecins sont parfois amenés à faire accoucher la patiente (parfois prématurément) pour permettre une amélioration de la respiration de la mère et la santé de l'enfant. Par principe de précaution, les femmes enceintes sont donc à considérer comme des personnes vulnérables au COVID-19.

Est-ce dangereux pour le fœtus ?

Il y a très peu de données sur l'impact d'une infection en début de grossesse. Jusqu'à maintenant, il n'a pas été observé de malformation due au virus, malgré des cas d'infections prouvées du fœtus dans le ventre de la maman. Le placenta peut rarement être infecté par le virus et subir des lésions qui peuvent diminuer la croissance du fœtus avant la naissance.

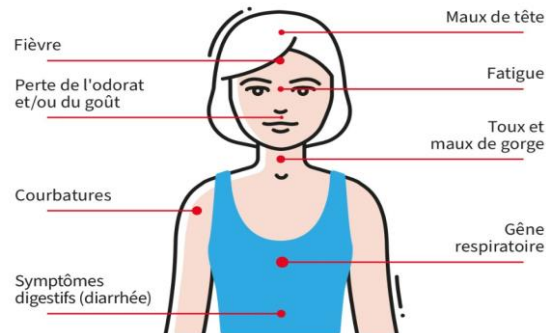
Comment me protéger ?

Le principe de précaution donc prévaut. Il est recommandé aux femmes enceintes de respecter scrupuleusement les règles d'hygiène (se laver ou se désinfecter fréquemment les mains), de ne pas serrer de mains, de respecter une distance de > 1.5 mètres avec autrui, d'éviter les endroits très fréquentés ou les heures d'affluence, de se protéger en portant un masque en dehors du domicile, et ce particulièrement dans les régions avec un nombre croissant de cas. Au niveau familial, votre partenaire devrait respecter les mêmes règles que vous, y compris le port du masque en dehors du domicile ou lors d'interaction sociale. Si votre partenaire a un doute ou est cas contact il est recommandé qu'il s'isole autant que faire ce peut et qu'il porte le masque lors des interactions avec vous pendant 7 jours et qu'il fasse un test de dépistage à la fin de la semaine.

Que faire si vous présentez des symptômes liés au coronavirus ?

Dans une telle situation, ne vous présentez pas directement à la maternité, sauf en cas d'urgence obstétricale.

En cas d'apparition de toux, de fièvre, de perte de goût ou d'odorat et ou de difficulté respiratoire nouvelle, nous vous conseillons d'aller vous faire tester dans l'un des centres de test COVID-19.



Dois-je me faire tester pour le COVID-19 parce que je suis enceinte ?

En dehors de symptômes ou de contact avec une personne infectée, il n'y a pas besoin de se faire tester. En effet, il faudrait refaire ce test en permanence.

Comment se passe votre suivi de grossesse durant cette période ?

Tous les contrôles de grossesse et ultrasons sont nécessaires et doivent être maintenus avec votre médecin, votre sage-femme ou la maternité. Le suivi de grossesse et l'accouchement peuvent se dérouler aux endroits planifiés et souhaités par la femme enceinte, selon son état de santé. Par contre, si vous avez un rendez-vous pour une consultation de suivi de grossesse et que vous présentez des symptômes du COVID-19, il faut en informer avant votre venue pour voir si le rendez-vous peut être repoussé. En dehors des consultations prévues, toutes inquiétudes ou symptômes inhabituels nécessitent un contact avec votre médecin, votre sage-femme ou la maternité.

Si vous êtes suivie à la MFME :

En fonction de la situation particulière de chaque patiente, les consultations de suivi seront organisées selon la nécessité.

Si vous avez un rendez-vous pour une consultation de suivi de grossesse et que vous présentez des symptômes grippaux, de la toux ou de la fièvre, merci d'appeler au 0596 55 69 83 avant votre venue.

Du fait de la situation sanitaire actuelle, aucun accompagnant n'est accepté lors des consultations obstétricale et des échographies sauf autorisation exceptionnelle.

Si vous êtes suivie par votre gynécologue :

Durant la pandémie, il a été demandé à votre gynécologue de poursuivre votre suivi le plus longtemps possible. Si vous présentez un problème particulier ou si votre gynécologue ne peut assumer ce suivi, notre maternité prendra le relais.

Que faire en cas d'urgence obstétricale ?

Pour **toute consultation en urgence**, merci de nous appeler avant votre venue au 05 96 55 69 40

Nous répondons aux appels 7/7, 24/24 mais la charge de travail étant très soutenue actuellement nous vous demandons de faire preuve d'un peu de patience.

Qu'en est-il des cours de préparation à la naissance et des visites des salles d'accouchement ?

Les cours de préparation à la naissance sont maintenus en nombre restreint. Les accompagnateurs sont interdits sauf en cas de cours en individuel. Les gestes barrières doivent être respectés durant toute la séance.

La visite de la salle d'accouchement peut être organisée en fonction de l'activité du bloc obstétrical. Seule la patiente est admise.

Comment va se passer votre accouchement et votre séjour à la MFME ?

Deux cas de figure :

- **vous rentrez en cours de travail** et vous êtes admise en salle d'accouchement : un test antigénique vous sera fait.

Pour votre accouchement, votre conjoint(e) ou accompagnant(e), s'il/elle ne présente pas de symptômes de COVID-19, pourra rester avec vous en respectant les consignes de protection et d'hygiène recommandées par les professionnels. Les déplacements hors de la salle d'accouchement étant réduits, pensez à vous munir d'une bouteille d'eau et une collation.

- **vous êtes hospitalisée avec programmation** pour un déclenchement, une césarienne, une pathologie de la grossesse non urgente : un test PCR vous sera prescrit lors de la programmation et le résultat vous sera demandé lors de votre admission.

- **vous êtes hospitalisée en urgence** : un test PCR vous sera fait dans l'unité d'hospitalisation.

Pour votre conjoint(e)/ accompagnant (e):

- Si votre test est négatif, il/elle pourra être présent(e) à vos côtés, en respectant les consignes de protection et d'hygiène recommandées par les professionnels.
- Si votre test est positif :
 - Votre accompagnant(e) devra présenter un test négatif récent pour pouvoir être à vos côtés. La durée de la visite sera réduite à 30 minutes
 - Si il/elle présente des symptômes du COVID-19, il/elle devra réaliser un test PCR et il/elle ne se présente pas avant d'avoir le résultat.
 - En cas de test positif, les règles d'isolement et de quarantaine devront être respectées et il ne pourra pas être à vos côtés ; vous devrez alors choisir un(e) autre accompagnant(e).
- Les visites : un(e) seul(e) et unique accompagnant(e) sera présent(e) à vos côtés et demeurera le même tout au long de votre séjour, même en cas d'incapacité ponctuelle de ce dernier. Une seule visite, d'une durée maximum de 3 heures, est autorisée par jour ; et toute sortie du service est une sortie définitive.

Pour sa première venue, il/elle sera convié(e) à répondre à un questionnaire de dépistage du COVID-19. Son identité et ses coordonnées lui seront demandés pour figurer dans un document de suivi des visiteurs. Une fiche d'information lui sera remis(e).

Pour toute demande particulière, la sage-femme coordinatrice et la/le médecin responsable sont à votre écoute pour vous satisfaire au mieux.

Une mère infectée par le virus du COVID-19 peut-elle allaiter ?

Les effets bénéfiques de l'allaitement et du développement des liens mère-enfant l'emportent sur les risques pour le nouveau-né, qui sont considérés comme faibles. **L'infection maternelle à COVID-19 ne constitue pas une contre-indication à l'allaitement ni au peau-à-peau**, qui est possible et encouragé au vu de ses effets bénéfiques sur la santé de la mère et de l'enfant. Cependant, parce que le virus du COVID-19 peut être transmis au nouveau-né, il est important que les mesures d'hygiène strictes pendant l'allaitement (port du masque pendant le contact, se désinfecter les mains avant de toucher l'enfant, désinfecter la pompe de lait si utilisé) soient bien sûr respectées.

Quelles sont les recommandations concernant la vaccination Covid-19 pour les femmes enceintes ?

La COVID 19 est une maladie potentiellement très grave pendant la grossesse. A l'heure où une nouvelle vague d'infection par le SARS-CoV-2 se profile, et au moment où les moyens de l'Etat se mobilisent à nouveau pour faire face, le Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF) et le Groupe de recherche sur les infections pendant la grossesse (GRIG) rappellent l'intérêt évident de la vaccination pour tous les intervenants en périnatalité (soignants médicaux et paramédicaux, administratifs).

Concernant les couples avec désir de grossesse, ils doivent être sensibilisés au fait d'être vaccinés le plus tôt possible. Une vaccination récente ne doit pas remettre en cause un désir de grossesse ou un processus d'Assistance Médicale à la Procréation en cours. La vaccination n'a aucun impact sur la fertilité.

Pendant la grossesse, la vaccination est possible et même recommandée. Si la Direction Générale de la Santé (DGS) recommande d'éviter le premier trimestre par précaution, si celle-ci est réalisée, cela n'a pas d'impact et le schéma vaccinal peut être poursuivi (lecrat.org) et le couple rassuré. Enfin, la vaccination ne perturbe pas l'allaitement et l'allaitement n'empêche en rien la vaccination.

Etant donné le délai entre le début de la vaccination et l'effet protecteur, nous recommandons à tous et toutes de se faire vacciner le plus tôt possible.

Se vacciner, c'est se protéger soi, son bébé et les autres.

Quelles mesures prenons-nous pour empêcher la propagation du virus au sein de la Maternité ?

La santé de nos patientes et de notre personnel soignant est notre priorité.

Tout visiteur qui entre dans notre hôpital doit porter un masque chirurgical.

Notre équipe médico-soignante porte des masques au contact des patientes, se désinfecte les mains avant et après chaque contact avec les patientes et nos appareils utilisés pour un examen ou un soin sont désinfectés entre chaque patiente. Il en va de même pour notre salle d'accouchement et notre bloc opératoire.

Nos salles d'attentes sont régulièrement désinfectées et aérées, les revues, jouets qui pourraient porter le virus sont retirés.

Nous restons à votre écoute pour toutes précisions.

Cette fiche ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Écrivez ci-dessous les questions qui vous viennent à l'esprit afin de les poser à la sage-femme, médecin, secrétaires ...